



RAPPORT D'ACTIVITE

2020

2020 – L'ANNEE COVID

AVANT PROPOS

- *Le rapport moral*

Année 2020 ou l'année d'une crise sans précédent ; le CLLAJ Lyon, comme tout le secteur associatif aux services des plus démunis, a maintenu son activité d'accueil, de soutien et d'accompagnement du public, encadrée par les consignes successives de lutte contre la pandémie.

« L'essentiel » a été préservé quand tout a été suspendu...

Dans ce contexte de grandes contraintes, le rapport d'activité rend compte des capacités d'adaptation de l'équipe salariée, de son engagement pour maintenir les liens, le travail engagé et des résultats obtenus.

Je salue l'équipe salariée ainsi que sa directrice, en me permettant d'y associer les administratrices-, pour avoir assuré au mieux cette continuité auprès des jeunes en demande de soutien. Sachant qu'au cours de cette année inédite, l'équipe salariée s'est fortement renouvelée.

L'Etat via le dispositif d'indemnisation de chômage partiel a permis la préservation de l'intégralité des possibilités d'intervention de l'association.

L'année 2020 a vu aussi un changement de gouvernance à la Ville de Lyon et à la Métropole. L'engagement de la Métropole et de la Ville de Lyon en faveur des personnes en grande difficulté est à saluer ainsi que leur soutien au secteur associatif.

Exemples de signes concrets pour le CLLAJ :

- Avec la Métropole, l'action présentée dans le cadre du Plan Logement d'Abord a été (enfin) validée et des échanges fructueux ont permis la mise en place à titre expérimental d'un Revenu de Solidarité Jeunes (de moins de 25 ans) ;
- La confiance que nous a accordé la Ville de Lyon avec le maintien du Salon du Logement pour les Jeunes pour sa 12^{ème} édition.

Quant à l'avenir, il est difficile d'anticiper, d'imaginer la « dureté » éventuelle des impacts de la crise sanitaire à moyen et plus long terme.

Est-ce que la jeunesse, dont la formation et l'insertion professionnelle ont été particulièrement touchées par la pandémie depuis un an, n'est pas en train de se sentir « périphérique », avec un risque de basculement dans l'exclusion ?

La réforme de l'assurance chômage mise en œuvre par le gouvernement écorne notre système de solidarité et de protection actuel et pénalisera les salarié(e)s précaires.

De fait, pour la jeunesse la plus fragile, les perspectives risquent d'être sombres dont l'accès au logement en conjoncture de crise forte et durable d'offre et de production de logements sociaux et abordables.

Pour ce public, notre accueil, nos actions et notre contribution aux politiques d'aide seront, je l'espère, un point d'ancrage positif.

Géraldine MEYER, Présidente

- **La vie associative**

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes -CLLAJ Lyon- est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

- **Le Conseil d'Administration**

Françoise Abry, Marie-Charlotte Boullay, Bruno Couturier, Catie Faure, Eliane Gachet Kubicki, Louis Levêque, Géraldine Meyer, Christine Minodier, Marie-Thérèse Villard-Briand.

- **L'équipe salariées**

Jane Abad, Sara Benayad, Sarah Benlazreg¹, Linda Boumerziga, Aicha Dahmani, Naima Djoudi, Caroline Geny¹, Antoine Herrera², Samira Ibrahimy, Jérémy Imbert¹, Angèle Ndjalkonog, Raphaël PONS², Miguel Quionquion² Nordine Tafrount²

1 : départs en 2020

2 : arrivées en 2020

- **Les bénévoles du 12^{ème} salon du Logement pour les Jeunes**

Des jeunes de l'École de la 2ème Chance Rhône Lyon Métropole et de l'association Le Refuge.

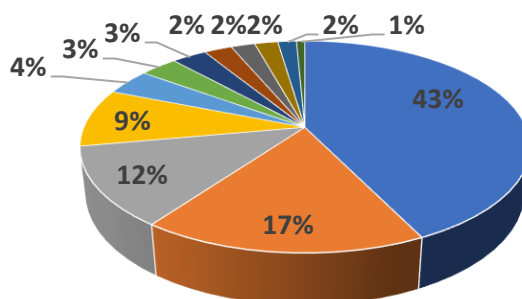
- **Nos partenaires dont le CLLAJ Lyon est membre du Conseil d'Administration**

Entre2Toits, Mission Locale de la Ville de Lyon, Collectif Logement Rhône, Union Nationale et Régionale des CLLAJ, FAPIL Régionale, MLAL, U.E.S Néma Lové.

- **Nos autres partenaires**

Action Logement, CAF du Rhône, les services de l'État (DIHAL, DRDJSCS, FIPD), Fondation Abbé Pierre, Fondation de France, Métropole de Lyon et ses services sociaux, Ministère de la Justice, SPIP du Rhône, Missions Locales, Maison de l'Emploi, ALPIL, Le MAS, Orée AJD, ALOJ, autres acteurs de l'hébergement et du logement, acteurs de terrain associatifs et institutionnels, bailleurs sociaux et réservataires...

LA PART DES SOUTIENS PAR FINANCEUR



- Métropole de Lyon
- Etat (DRJSCS, FIPD, Fonjep)
- Ministère de la Justice / SPIP du Rhône
- Action Logement
- CAF du Rhône
- Villes de l'est lyonnais
- Ville de Lyon
- Autres (prestations de service, ventes...)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Fondation Abbé Pierre
- Fondation Bruneau via Fondation de France
- Mouvement Lyonnais d'Aide au Logement

Table des matières

REALITE DES JEUNES ACCUEILLIS AU CLLAJ LYON	5
LES MISSIONS ET ACTIONS DU CLLAJ LYON	7
L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION.....	8
Fonctionnement de l'accueil du claj lyon au 1er janvier 2021	8
Les permanences	9
L'accueil au CLLAJ Lyon en 2020	9
L'accueil, l'information et l'orientation du public de trois communes de l'est lyonnais	9
Les actions collectives au CLLAJ LYON.....	10
Les actions collectives et manifestations décentralisées.....	10
Organisation et Impacts de la crise sanitaire sur le CLLAJ Lyon	11
Le 12 ^{ème} salon du logement pour les jeunes	14
Une crise sanitaire qui impacte une autre crise, celle du logement.....	15
ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT.....	16
Les jeunes accompagnés en 2020	16
L'accès au logement des jeunes accompagnés	18
DES SOLUTIONS SPECIFIQUES	20
Les personnes sous main de justice	20
La Garantie Jeunes +	23
Les sous-colocations pour les jeunes en mobilité : favoriser l'insertion professionnelle	24
La colocation « familles monoparentales » : une cohabitation autour de la parentalité	24
LE CLLAJ LYON UN ACTEUR DE LA SOLIDARITE	25
Les chèques services de la Fondation Abbe Pierre.....	25
Le point relais de la Banque Alimentaire	25
Les « p'tits dej' ».....	25
LES REMERCIEMENTS.....	26

REALITE DES JEUNES ACCUEILLIS AU CLLAJ LYON

Les jeunes les plus précaires sont souvent projetés hors des clous de l'action sociale et exclus d'une stabilité de prise en charge et d'une proximité suffisante avec des travailleurs sociaux.

De ce fait, ces jeunes doivent faire face à certaines réalités institutionnelles qui freinent leurs souhaits d'inclusion sociale :

- Des délais d'attente toujours plus croissants à l'accès au parc social liés au manque d'offres de logements adaptées (en moyenne, 15 mois pour un T1 sur la Métropole de Lyon) et/ou hébergement (à titre d'exemple, une femme seule à la rue doit attendre en moyenne 17 mois pour bénéficier d'une solution d'hébergement via le SIAO) avec un indice de pression en expansion sur le territoire,
- Des mises en œuvre effectives de réformes structurelles en matière d'accès au logement (Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme pour exemple) qui, bien que primordiales, « obstruent » temporairement les accès, le temps de son appropriation institutionnelle/associative sur le territoire pour les jeunes non intégrés dans des dispositifs labellisés,
- Des offres de logements inéquitable selon les dispositifs. Malgré une « labellisation » des jeunes, les propositions dans le parc social sont insuffisantes voire absentes – ces derniers ne répondant pas aux critères de priorités malgré l'urgence de leur situation,
- Des pièces administratives manquantes devant être gérées en différentes étapes avec des délais d'attente importants alors que nécessaires pour l'obtention d'un logement ou hébergement (avis d'imposition par exemple),
- Des craintes de la part des bailleurs de la capacité des plus jeunes à pouvoir se maintenir dans leur logement au regard de leur jeune âge couplé à leurs difficultés budgétaires et leur inexpérience en logement autonome, etc.
- Et à souligner, les jeunes bénéficiant essentiellement de la Garantie Jeune ne peuvent pas avoir accès aux hébergements pourtant adaptés à leur situation sur la métropole (Foyers Jeunes Travailleurs, Résidences Sociales, etc.). Seule solution envisageable, les hébergements d'urgence (Orée AJD, 115) dont la prise en charge reste limitée dans le temps avec une insuffisance de place – ce qui vient contredire le principe fondamental de l'accueil inconditionnel.

Confrontés à cette impossibilité d'accès, ces jeunes n'ont d'autres choix que de faire appel à leurs ressources personnelles - communément appelée « système D » - **organisé sur un système « d'hébergement contraint » chez des tiers qui au fil de l'attente, entraîne à la rue les plus isolés jusqu'à leur invisibilité.**

Cette réalité de nonaccès jouerait un rôle déterminant sur leur non-recours à des aides sociales et des possibilités de soutien et d'accompagnement.

Ainsi, l'absence de Droit au Logement limite considérablement leurs possibilités d'insertion et notamment, professionnelle. Ce constat pose d'emblée une interrogation : comment garantir aux plus jeunes leur insertion par la formation et/ou l'emploi – autrement-dit des citoyens actifs dans la croissance - sans pérennité d'habitat ?

Le soutien financier de l'État et de la Métropole (dans le cadre de la stratégie pauvreté, du Logement D'Abord, du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) à destination des NEETs) est fortement

à saluer mais les propositions en faveur des jeunes de moins de 25 ans les plus vulnérables restent encore insuffisantes. Pour exemple, les mineurs non accompagnés, les jeunes en situation de rue et ceux en lien avec la justice sont globalement les grands lésés des dispositifs d'insertion car cumulant « trop » de difficultés dont celle de l'absence de ressource.

La crise sanitaire COVID-19 est venue d'autant plus renforcer ces inégalités d'accès dans leurs Droits dont celui du Logement expliqué notamment par une mise en concurrence des publics précaires entre eux face à une carence de solutions. Cette crise sanitaire fait malheureusement « effet loupe » sur les limites de notre modèle social qui, en l'absence d'applications concrètes et innovantes de solidarités plus efficaces et pérennes, ne pourra garantir la dignité pour chacun.

Aussi, parmi les mesures concrètes et innovantes de solidarités - celle d'étendre toutes les aides sociales à ceux qui en sont exclus permettrait de stopper le « tri » qui s'opère au sein des dispositifs d'insertion par le logement au détriment notamment des plus jeunes.

C'est pourquoi, le CLLAJ Lyon parmi d'autres structures est associé à la Métropole de Lyon dans **la conception de deux dispositifs - « Revenu Minimum » et « Revenu Solidarité Jeunes »** - pour les jeunes ou personnes non éligibles aux minimas sociaux. Ces dispositifs viendraient ainsi en complémentarité avec ceux de l'accompagnement que portent certaines associations sur le territoire.

En concertation avec la Métropole de Lyon et sous-condition, les jeunes les plus vulnérables pourraient être accompagnés dans l'ouverture de ces allocations et notamment à compter du deuxième semestre 2021 pour l'expérimentation du RSJ.



*Nous notons une baisse alarmante du nombre d'accès dans le parc social du public accompagné par le CLLAJ Lyon. En effet, **la diminution des accès au logement social est de 55% entre 2018 et 2020.***

LES MISSIONS ET ACTIONS DU CLLAJ LYON

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Lyon est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle accueille un public avec des besoins diversifiés et des situations multiples qui imposent, pour répondre aux demandes, une adaptabilité permanente. Par ses missions, le CLLAJ Lyon s'investit dans la promotion de l'accès aux droits et concourt à la lutte contre les discriminations.

ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

- ❖ **Accueil physique, téléphonique et numérique** pour l'information et l'orientation du public.
- ❖ **Permanences de premier accueil** avec entretien individuel pour la prise en compte de la demande et l'élaboration d'un diagnostic.
- ❖ **Accompagnement et soutien** dans les démarches de recherche, d'accès et de maintien dans le logement et l'hébergement
- ❖ **Soutien facilitant l'accès aux droits** : participation à la commission de médiation de mise en œuvre du Droit au Logement Opposable, Atelier DALO, prévention des pratiques abusives dans l'accès au logement

OBSERVATOIRE ET PARTENARIAT

- ❖ **Mobilisation des partenaires institutionnels et des acteurs du logement** pour la prise en compte des besoins des jeunes
- ❖ **Accueil des ménages en situation d'expulsion locative dans le cadre de la permanence APPEL** au Tribunal de Grande Instance de Lyon
- ❖ **Des participations aux instances locales** liées au logement et à l'hébergement **et aux réseaux d'acteurs** au niveau national, régional et départemental
- ❖ **La mobilisation d'une offre adaptée** de logements temporaires et de droit commun et contribution à des projets partenariaux alternatifs pour répondre à des besoins spécifiques

ANIMATION, COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE PERMANENCES ET D'ACTIONS SPECIFIQUES

- ❖ **Permanence Justice** : Accueil et accompagnement de jeunes sous-main de justice.
- ❖ **Dispositif Sortant de Prison** : pour les jeunes sous-main de justice avec un dispositif de logements temporaires pour **prévenir la récidive et faciliter la réinsertion sociale et professionnelle**
- ❖ **PASSAGE** : programme dans le cadre du Logement d'Abord de **maintien du logement pendant la détention ou d'accès immédiat en logement à la sortie de détention et d'insertion globale pour des personnes incarcérées dans les maisons d'arrêt du Rhône** (ce dispositif est porté par l'association le Mas)
- ❖ Programme expérimental dans le cadre du Logement d'Abord, **d'accès au logement des jeunes de 18 à 25 ans** cumulant un double parcours de rupture « ASE-PJJ/JUSTICE »
- ❖ **La Garantie Jeunes +** : dispositif d'accès au logement dans les résidences sociales d'Aralis et Adoma pour des **jeunes lyonnais en parcours d'insertion professionnelle** bénéficiaires de la Garantie Jeunes
- ❖ Dispositif d'accès et maintien dans un logement / accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à des jeunes de moins de 30 ans orientés par le SIAO/MVS dans le cadre du FNAVDL – zéro retour à la rue
- ❖ La sous colocation pour des **jeunes en mobilité et en insertion professionnelle**
- ❖ La sous colocation pour **familles monoparentales**
- ❖ **Organisation d'un évènement lors de la Semaine Nationale du Logement pour les Jeunes**
- ❖ **Organisation du Salon annuel du Logement pour les Jeunes**
- ❖ **Point relais de la Banque Alimentaire du Rhône** et service de petits-déjeuners au sein de l'espace accueil

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DU CLLAJ LYON AU 1ER JANVIER 2021

A la suite de cette année 2020 qui a été compliquée, le CLLAJ Lyon a décidé de modifier son fonctionnement afin de répondre au mieux aux besoins du public.

Tout d'abord, notre fonctionnement interne a évolué avec la mise en place de pôles :

- **Accueil, information, orientation et accompagnement** du public
- **Gestion** qui traite les affaires internes mais également les relations avec les partenaires et institutions.
- **Justice** qui s'occupe de tous les jeunes ayant un lien avec la justice tel que le Dispositif Sortant de prison

Le CLLAJ Lyon a entrepris la rénovation de son système informatique pour l'installation d'un nouveau parc téléphonique et le remplacement de son serveur informatique. Il a effectué également des travaux de réaménagement de son espace accueil. Le lieu se veut plus ouvert et harmonisé, avec la création de différents espaces dont l'un dédié aux démarches numériques permettant une meilleure disposition des postes informatiques. Un second espace a été créé pour la mise en place des "petits déjs" où est proposé boissons et viennoiseries les matins.

Enfin, la communication a été repensée avec des affichages plus lisibles et un réagencement des plaquettes d'information mises à disposition du public.

Lundi	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil téléphonique de 13H30 à 17H • Accueil physique de 13H30 à 17H
Mardi	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil téléphonique : 09H30 à 12H30 puis 13H30-17H • Accueil physique : 09H à 12H30 puis 13H30-17H
Mercredi	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil téléphonique : 09H30 à 12H30 puis 13H30-17H • Accueil physique : 09H à 12H30 puis 13H30-17H
Jeudi	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil téléphonique : 09H30 à 12H30 puis 13H30-17H • Accueil physique : 09H à 12H30 puis 13H30-17H
Vendredi	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil téléphonique : 09H30 à 11H30 • Relais banque alimentaire de 13h30 à 17h00



LES PERMANENCES

Le CLLAJ Lyon propose aux jeunes, deux permanences non sectorisées par semaine (mardi et jeudi après-midi) soit quatre temps d'accueil individualisé d'information, d'orientation et de prise en compte de la demande de logement tenues par deux professionnels du logement dans deux espaces d'accueil distinct. Les jeunes qui travaillent et qui ne peuvent pas venir à l'une de nos permanences sont, quant à eux, accueillis lors d'un rendez-vous ou à l'Atelier Recherche Logement qui leur est dédié en soirée.

L'ACCUEIL AU CLLAJ LYON EN 2020

Environ 1900 jeunes ont été informés physiquement, par téléphone et par mail.

- **1 106** ont été reçus lors d'une permanence d'accueil individuel où ils ont bénéficié d'un diagnostic social ou d'un entretien de suivi.
- **592** nouveaux jeunes ont eu un entretien en présentiel ou en distanciel lors des permanences de premier accueil.



66% ont entre 18 et 25 ans.

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DU PUBLIC DE TROIS COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

Depuis mars 2019, AILLOJ et le CLLAJ Lyon interviennent sur l'est lyonnais. Ils proposent des permanences bimensuelles d'accueil individuel sur rendez-vous dans les communes de Meyzieu, Saint-Priest et Saint-Fons.

En 2020, nos associations ont tenu des permanences en présentiel jusqu'au premier confinement, ensuite, nous avons poursuivi notre mission d'information et d'accompagnement de façon dématérialisée auprès des jeunes déjà suivis.

Un planning partagé entre nos deux associations et les services de chaque commune en charge des inscriptions des demandeurs, permet la prise en compte des nouvelles situations. Nos équipes sont engagées à contacter les ménages pour effectuer un entretien téléphonique.

Nos deux associations ont repris les permanences dès le mois de juin, en accord avec les communes et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Lors du second confinement, nous avons à nouveau réalisé les permanences par entretien téléphonique sur rendez-vous jusqu'en décembre.



49 permanences assurées en 2020

158 inscriptions et 106 ménages reçus



21 799 visiteurs sur le site internet du CLLAJ Lyon www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon/

LES ACTIONS COLLECTIVES AU CLLAJ LYON

Les ateliers Dossier Logement et Rendez-vous du DALO ont été maintenus après le premier confinement sur inscription et rendez-vous.

Concernant l'atelier Recherche Logement, lors de la mise en place du deuxième confinement, le CLLAJ Lyon n'a pas pu le maintenir car les horaires étaient contraints par le couvre-feu.

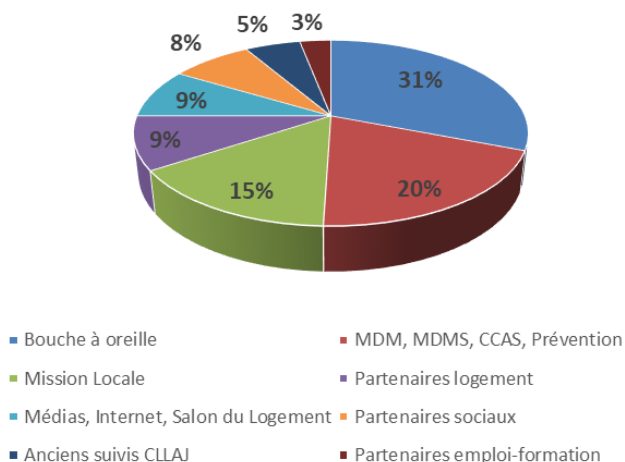


LES ACTIONS COLLECTIVES ET MANIFESTATIONS DECENTRALISEES



L'orientation des jeunes

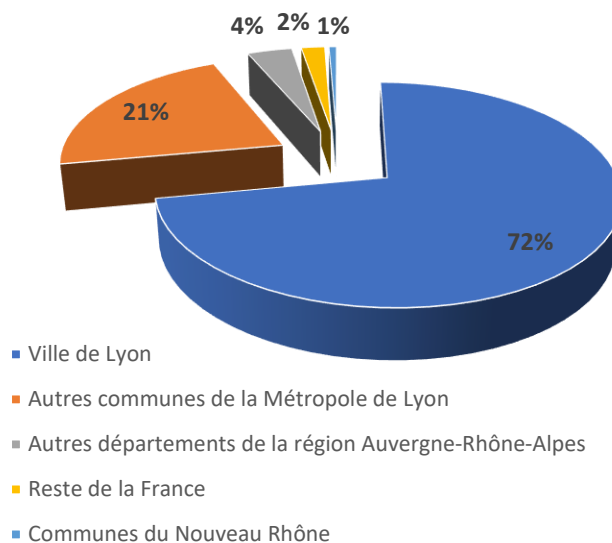
Sur la base des 592 nouveaux jeunes



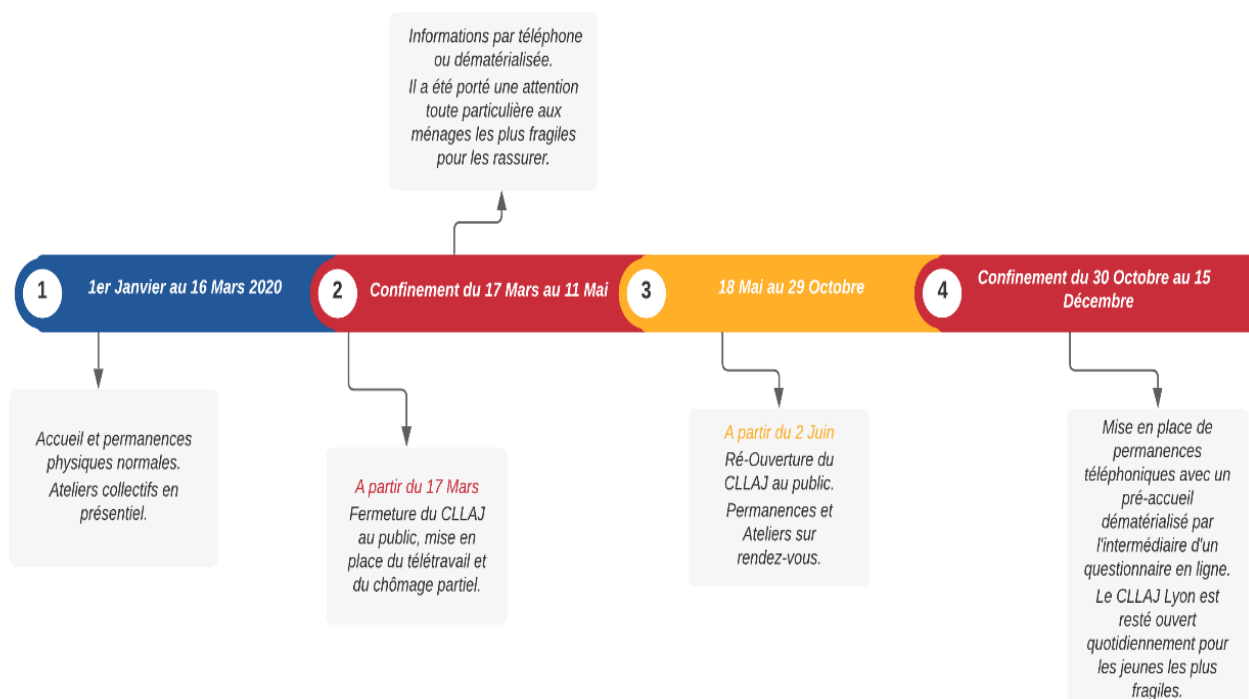
Presque un tiers des jeunes sont orientés par une connaissance.

L'origine géographique des jeunes

Sur la base des 1 106 jeunes (592 nouveaux jeunes et 514 jeunes accompagnés reçus avant le 1-01-2020)



ORGANISATION ET IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE CLLAJ LYON



L'année 2020 a été fortement impactée par la COVID-19 et les confinements. Ces derniers ont obligé le CLLAJ Lyon à revoir ses modes d'accompagnement. Il a dû s'organiser et se réorganiser au rythme des annonces gouvernementales et des consignes sanitaires en vigueur afin de continuer à répondre aux demandes et besoins des jeunes.

Le CLLAJ Lyon a assuré un accueil et des permanences physiques jusqu'au 16 mars 2020. Lors du premier confinement, il a poursuivi sa mission d'information de façon dématérialisée. En effet, l'accueil a été assuré pour les personnes déjà accompagnées mais aussi pour les demandes de renseignements. A l'issue de chaque contact, un courriel était envoyé aux bénéficiaires avec un récapitulatif des éléments abordés. Il a été porté une attention toute particulière aux ménages les plus fragiles en les rassurant dès le début du confinement.

A l'issue de cette première période de confinement, le CLLAJ Lyon s'est organisé en fonction du protocole sanitaire et a procédé à une reprise progressive de son activité dès le 18 mai 2020 avec la possibilité de prendre des rendez-vous de suivi.

Le 2 juin 2020, le CLLAJ Lyon a repris un accueil en présentiel avec permanences d'accueil sur rendez-vous.

Lors du second confinement, nous avons remis en place des permanences téléphoniques sur rendez-vous, avec un pré-accueil dématérialisé (mise en place d'un questionnaire en ligne) pour pouvoir répondre au mieux aux besoins exprimés. Cependant, le CLLAJ Lyon est resté ouvert au public quotidiennement afin d'accueillir les jeunes les plus fragiles avec la possibilité de prendre un rendez-vous en présentiel.

Modalités d'accompagnement et de soutien mises en œuvre par le CLLAJ Lyon en faveur des jeunes accompagnés ou nouvellement suivis durant le confinement :

- Recensement des situations les plus touchées pour distribution des aides financières (chèques services) attribuées par la Fondation Abbé Pierre et la MDMS de Lyon,
- Continuité et/ou actes en suppléance des démarches administratives pour l'accès à un logement de droit commun,
- Suivi et actualisation à distance relatifs à l'accès aux droits des jeunes (CAF, Diagnostic MVS, etc.),
- Soutien des candidatures auprès des différents accords collectifs et bailleurs en vue de leur passage en commission d'attribution logement une fois le déconfinement effectif,
- Veille et orientation sur les ouvertures des services d'urgence en lien avec les différents acteurs de l'action sociale du territoire métropolitain (santé, alimentation, hébergement d'urgence, etc.),
- Orientation vers les places nouvellement ouvertes en hébergement d'urgence via la Maison de la Veille Sociale,
- Aide à l'appréhension des outils numériques créés par les partenaires et acteurs de l'action sociale en vue d'un accès en logement notamment (bail numérique, communication numérique avec les services des impôts, préparation des rendez-vous CAF à distance),
- Aide au maintien du logement pendant la réincarcération et médiation avec les partenaires Justice (CPIP) et/ou ceux en charge de la gestion locative adaptée.

Ainsi, cette crise sanitaire nous permet paradoxalement d'élaborer de nouveaux moyens – souvent en partenariat avec les acteurs de l'action sociale et/ou du Droit au Logement - en développant notamment de nouvelles postures d'accompagnement, de soutien, d'information et d'échanges au profit des personnes en situation de vulnérabilité. Les outils mis en œuvre afin de perdurer le lien et l'accompagnement à distance se sont même révélés pertinents pour les jeunes en situation de salariat et/ou hébergés hors Lyon.

Pour les situations les plus vulnérables et précaires, la continuité du lien à distance par le biais du téléphone ou d'outils numériques telles que les visioconférences permirent de prévenir et/ou d'observer les degrés d'isolement, les besoins tant sur un plan alimentaire, psychologique que somatique. Pour certains, la distance permit d'échanger différemment sur leur quotidienneté et difficultés - pouvant même apporter un regard plus approfondi sur leur réalité car dépassant le cadre « formel » des entretiens individuels classiques.



Cette période si particulière nous a poussé à prendre certaines initiatives afin de poursuivre - malgré des conditions d'interventions inhabituelles – le soutien aux jeunes accompagnés par le CLLAJ Lyon.

LE 12^{ÈME} SALON DU LOGEMENT POUR LES JEUNES

La 12^{ème} édition du Salon pour le Logement Autonome des Jeunes a été perturbée par la crise sanitaire. En effet, ce salon est un événement incontournable sur la Métropole puisqu'il permet de rassembler dans un lieu emblématique qu'est l'Atrium de l'Hôtel de Ville des acteurs du logement et des visiteurs à la recherche de réponses et/ou d'offres de logement. Les stands des professionnels sont au service des jeunes pour partager avec eux des astuces, des conseils et recueillir des pistes pour accéder à une solution de logement ou d'hébergement.

Habituellement le Salon permet d'accueillir en moyenne 1500 visiteurs (jeunes familles, jeunes en alternance, en emploi, en recherche d'emploi, étudiants, etc...). Nous avons même reçu 2 500 visiteurs en 2018 et plus de 1 900 visiteurs en 2019, la tendance était donc à la hausse du nombre de visiteurs...

Cependant avec la crise sanitaire, nous avons dû repenser l'organisation du Salon pour qu'il puisse respecter les consignes de sécurité sanitaire.

Dans un premier temps, nous avons réalisés un plan 3D du Salon afin de pouvoir évaluer au mieux la distanciation sociale pour nos partenaires exposants mais aussi pour le public. Ce plan en 3D a pu montrer qu'il était possible de maintenir ce Salon du Logement mais qu'il fallait réduire le nombre d'exposants et respecter la jauge du nombre de visiteurs dans l'enceinte de l'Atrium tout au long de la journée.

Dans un second temps, il a fallu mettre en place un protocole sanitaire strict avec bornes de gel hydroalcoolique, distribution de masques, distanciation sociale, etc...

C'est avec ces conditions que la Ville de Lyon a validé l'évènement et qu'il a pu avoir lieu le 9 septembre 2020. Cette édition a permis de réunir :

777
Visiteurs

37
Exposants

65 offres
de
logement

Nous sommes fiers d'avoir pu tenir ce Salon du Logement puisqu'il était important de répondre présent pour tous les jeunes, encore plus en cette période difficile. Nous tenons à remercier la Ville de Lyon, nos partenaires et les bénévoles de l'École de la Deuxième chance et du Refuge qui nous ont fait confiance.



UNE CRISE SANITAIRE QUI IMPACTE UNE AUTRE CRISE, CELLE DU LOGEMENT

D'après la Fondation Abbé Pierre dans son rapport du Mal-logement publié en février 2021, elle estime un nombre de 100 000 attributions de logements sociaux en moins en 2020 au niveau national à cause de la crise sanitaire et des confinements. La Fondation Abbé Pierre parle de **paralysie du parc HLM par le COVID**.

Concernant la Métropole de Lyon, le chiffre des attributions n'a cessé de baisser passant de 11 200 en 2018 à 9 600 en 2019 (- 14%) et de 9 600 à 7 400 en 2020 (- 23%). Cela représente une baisse d'un tiers des attributions entre 2018 et 2020.

*Nous rappelons tout de même une baisse alarmante du nombre d'accès dans le parc social du public accompagné par le CLLAJ Lyon. En effet, **la diminution des accès au logement social est de 55% entre 2018 et 2020.***

Il est clair que la situation sanitaire n'a fait qu'accentuer la crise du logement. Le public du CLLAJ Lyon subit d'année en année le manque de logements sociaux. Ses ressources ne lui permettent pas d'accéder au parc privé dans un contexte très concurrentiel et des loyers inabordables.

Pendant les périodes de confinements, les structures d'hébergement et de logement ont au mieux freiné leur activité et au pire cessé durant des semaines.

Des ménages qui avaient une proposition de logement juste avant le premier confinement ont dû attendre des mois pour y accéder.

Le CLLAJ Lyon impuissant face à cette situation, s'est concentré sur l'information et les besoins pour lesquels une réponse pouvait être apportée.

Modalités d'intervention mises en œuvre par le CLLAJ Lyon, les partenaires et acteurs de l'action sociale du territoire

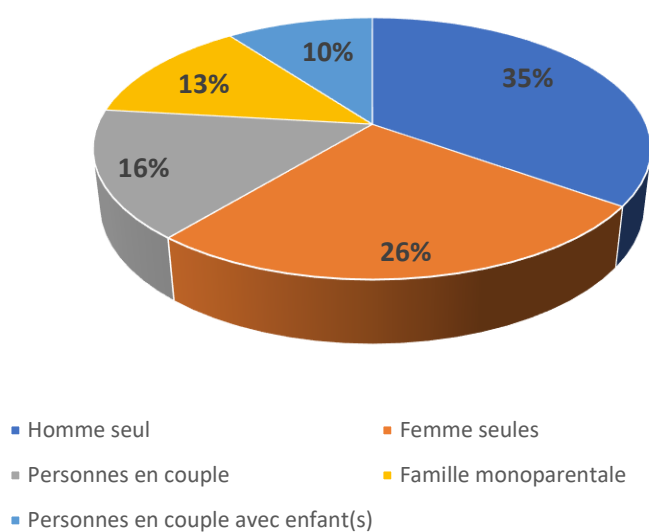
- Veille, participation et diffusion des nouvelles plateformes relatives au recensement des services disponibles sur la métropole de Lyon en matière d'accès aux soins, à l'alimentaire, à l'hébergement d'urgence, etc.,
- Participation aux opérations d'aides d'urgences - initiées par Emmaüs Solidarité/Fondation Abbé Pierre et les CCAS du territoire - destinées aux populations fragiles,
- Poursuite à distance des commissions ou instances d'attribution de logement ou hébergement lorsqu'elles étaient maintenues,
- Continuité des accompagnements effectués dans une logique tripartite avec répartition des tâches selon les compétences respectives auprès des situations les plus vulnérables (entretien tripartite en visioconférence ou téléphone, accompagnement physique en différé, échanges sur la situation auprès des chargés d'accompagnement, etc.),
- Continuité à distance du suivi des orientations effectuées par les partenaires prescripteurs,
- Finalisation du partenariat avec la Banque Alimentaire du Rhône avec création du point relais au sein du CLLAJ Lyon afin d'assurer les besoins alimentaires de base suite au confinement et ayant eu un impact sur la poursuite de l'emploi des jeunes accompagnés.

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

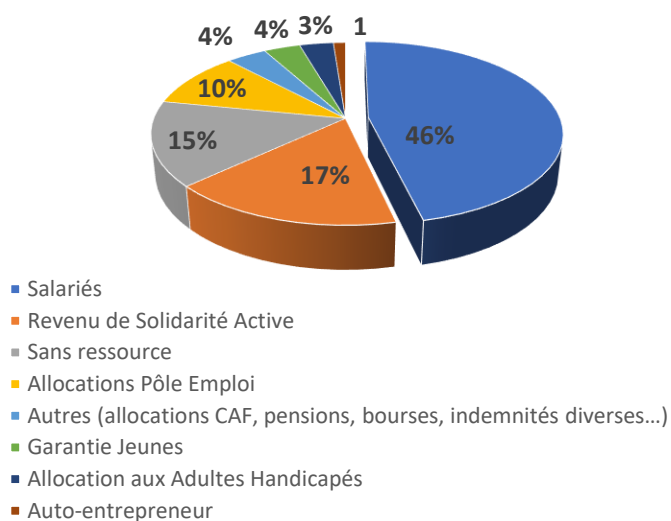
LES JEUNES ACCOMPAGNES EN 2020

En 2020, malgré la crise sanitaire du COVID, le CLLAJ Lyon a accompagné **846 jeunes** dont 514 pour lesquels l'accompagnement a débuté avant le 1^{er} janvier 2020. Ils représentent 736 ménages. 55% d'entre eux ont entre 18 et 25 ans.

Situation familiale

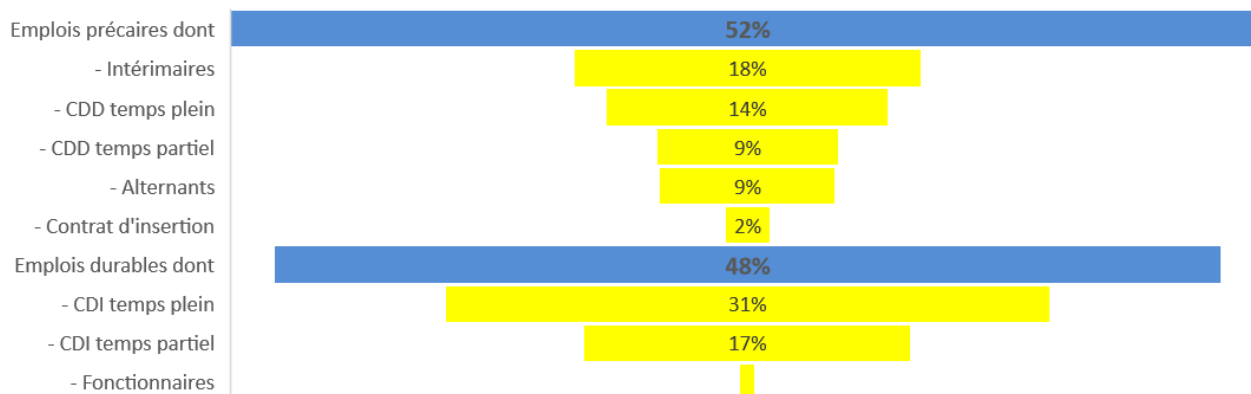


Ressources et situation professionnelle

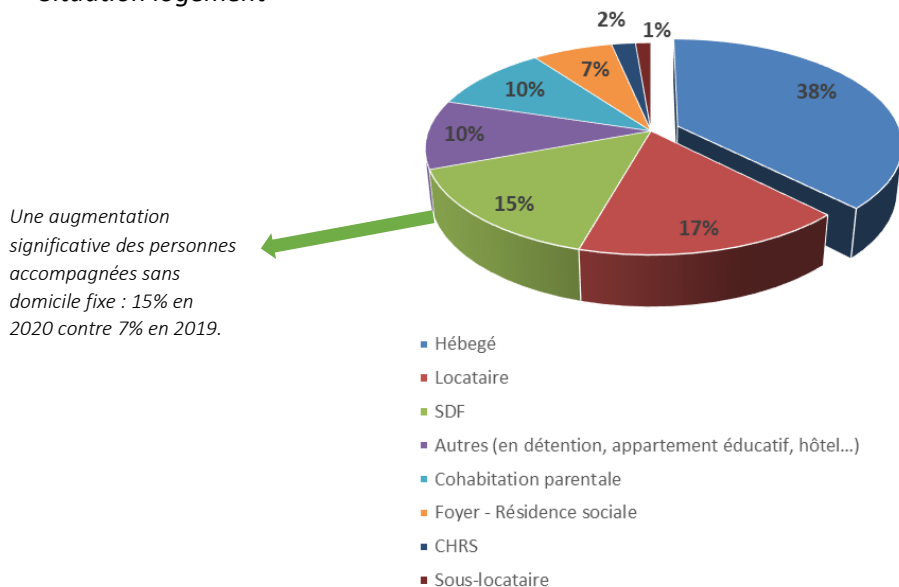


Les salariés, une catégorie majoritaire que le CLLAJ Lyon accompagne et qui pourtant peinent à trouver un logement. Pour plus de la moitié des jeunes salariés accompagnés, ne pas avoir un emploi stable et à temps plein sont deux facteurs qui bloquent l'accès à un logement autonome. Cela concerne 68% de ce public.

De plus la crise sanitaire a accentué ce phénomène de précarisation des jeunes salariés. Les intérimaires se sont retrouvés sans mission et pour beaucoup sans ouverture de droit aux allocations chômage. Pour d'autres, une baisse notable des revenus suite à l'arrêt de leur activité et la mise en place du chômage partiel.



Situation logement

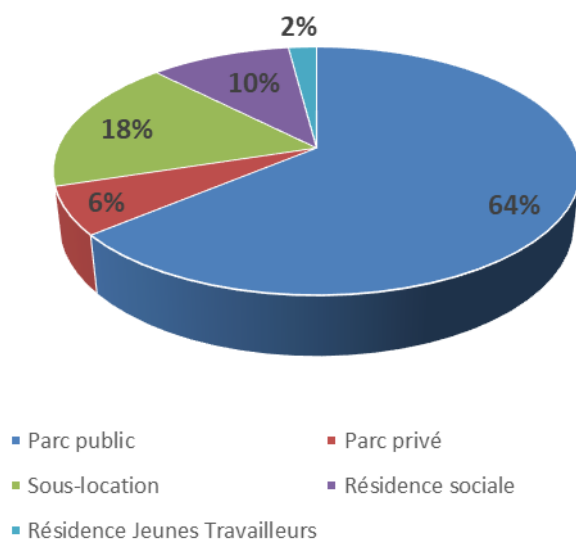


Pour quelles raisons les jeunes locataires cherchent-ils un autre logement ?

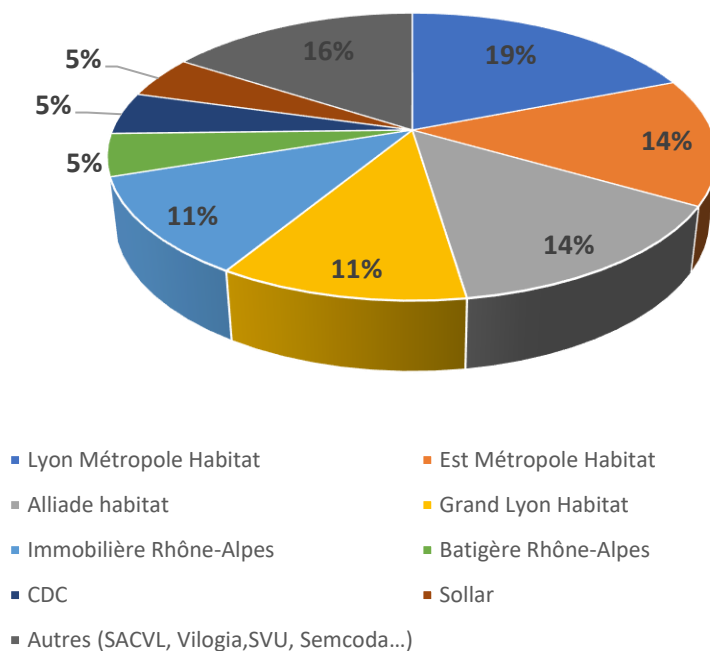
Pour 57% d'entre eux cette raison est liée au logement (logement trop petit, en mauvais état ou liée à l'environnement, obligation de quitter les lieux). Pour 21% la raison est économique (logement trop cher, en procédure d'expulsion pour impayés de loyers), pour 20% des locataires la raison est familiale (mise en couple ou naissance d'un enfant, séparation pour plusieurs raisons dont celle pour violences conjugales). Pour les 2% restant la raison est professionnelle.

L'ACCES AU LOGEMENT DES JEUNES ACCOMPAGNES

97 ménages ont accédé à une solution : 55 isolés, 18 familles monoparentales, 24 couples dont 8 avec enfant(s).



Les accès dans le parc public



En pratique : reprise d'une situation présentée sur le rapport d'activité 2019 et les impacts de la pandémie

Monsieur J., 29 ans, marié, locataire dans le parc privé, se présente au CLLAJ Lyon fin octobre 2018. Il manifeste clairement le besoin d'être accompagné pour accéder à un autre logement. Il ne supporte plus ses conditions d'habitat, jugeant son logement indécent, infesté par les rongeurs et très humide. Malgré ses multiples interpellations auprès de la régie, l'entretien quotidien, les traitements contre les rongeurs et moisissures, l'état du logement ne s'améliore pas. Sa situation professionnelle est précaire, il alterne des périodes d'emploi en CDD à temps plein et de chômage. Cette situation génère de nombreux conflits dans son couple et son épouse finit par le quitter.

Très vite et de ce fait, sa demande initiale – en couple - est modifiée, nécessitant des démarches supplémentaires (modification de la demande de logement social, etc.)

Un contact avec son assistante sociale à la Maison de la Métropole est établi afin de créer de la cohérence dans l'accompagnement, éviter le dédoublement de certaines démarches et avoir un regard croisé sur la situation.

En février 2019, des éléments liés à sa santé sont ajoutés à son dossier. En effet, l'état de son logement impacte sur sa santé somatique et psychique ; faits certifiés par le médecin traitant. En juin 2019, Monsieur J. est également accompagné dans ses démarches liées à son divorce, notamment pour l'obtention de l'aide juridictionnelle.

En juillet 2019, Monsieur J. a une proposition de logement via le soutien du CLLAJ Lyon lors d'une CLOA à Lyon 7ème. A l'instruction du dossier par le bailleur, Monsieur J. ne peut fournir l'attestation de tentative de conciliation, premier acte juridique de séparation. Le logement ne lui est donc finalement pas attribué. Le CLLAJ Lyon a pris contact avec l'avocate de monsieur afin de vérifier et veiller à la bonne complétude de son dossier pour la suite.

De septembre à novembre 2019, le CLLAJ Lyon porte et soutient la situation de monsieur auprès de différents bailleurs. Monsieur est très souvent présent au CLLAJ, son état psychologique se dégrade, il ne tolère plus de vivre dans un appartement, qui pour lui, le rend malade. C'est dans ce contexte, difficile, que nous interpellons en décembre le service de l'écologie urbaine de Lyon pour intervenir, avec notre présence, au domicile de Monsieur. Il est très compliqué pour ce dernier de s'entendre dire que son logement ne correspond pas aux critères d'insalubrité. Le service a tout de même adressé un courrier à la régie afin qu'elle effectue des travaux liés aux dégradations engendrées par les rongeurs.

Lors d'une seconde présentation de la candidature de Monsieur en ILHA du 8è, les membres de la commission décident une nouvelle fois de ne pas la prioriser, faute de place. Ils suggèrent en revanche de présenter sa candidature à la CLOA du 6e. Ce sera chose faite début 2020.

Son dossier est retenu, il est titulaire d'un logement de type 1 lors de la CLOA du 7 janvier 2020.

Dans l'attente de la fin de la réhabilitation de l'immeuble et suite à la validation de sa candidature en commission d'attribution, Monsieur est accompagné dans ses démarches relatives à l'accès au logement. Malheureusement, le premier confinement vient interrompre toutes démarches dont la fin des travaux du logement attribué et par conséquent la signature du bail. Cette situation a mis Monsieur en grande difficulté, en effet, il a dû quitter son logement dont il avait donné dédite et s'est retrouvé à la rue jusqu'à la fin du confinement. Aussi il n'a pas intégré le logement attribué car indisponible et s'est vu proposer en juin 2020 un appartement équivalent dans la même résidence.

DES SOLUTIONS SPECIFIQUES

LES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

Le Dispositif Sortant de Prison

Depuis 1994, le CLLAJ développe des actions afin de renforcer l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans sortants de détention en vue de prévenir les phénomènes de récurrence et favoriser les aménagements de peine. Afin d'apporter un suivi social davantage adapté aux réalités juridiques et pénales de ces jeunes, **le CLLAJ Lyon a créé en 2020 une Permanence Justice exclusivement dédiée à ce public ayant les finalités suivantes :**

- Accueillir, informer et orienter les jeunes de 18 à 30 ans sous main de justice sur leurs problématiques de logement - quelle que soit leur situation familiale, sociale et économique.
- Accompagner ces jeunes sous main de justice dans leurs démarches de recherche, d'accès et de maintien dans le logement et faciliter l'accès aux droits et leur suivi judiciaire en les inscrivant dans un parcours personnalisé de réinsertion sociale,
- Mettre à disposition des jeunes les plus vulnérables sortants de détention, de semi-liberté et/ou sous main de justice un accès immédiat à un logement du « Dispositif de Logements Temporaires pour les Sortant de Prison » en partenariat avec l'association Entre2Toits.



En 2020, 13 ménages qui représentent 18 jeunes (dont 5 en couple) ont bénéficié d'un logement temporaire du « Dispositif Sortant de Prison ». C'est aussi 8 de leurs enfants qui ont pu bénéficier directement ou indirectement de cet accompagnement par le logement.



Concernant la permanence Justice, c'est 43 jeunes qui ont été orientés et accueillis. 9 d'entre eux ont pu accéder à un logement ou à un hébergement assorti d'un accompagnement spécifique à leur parcours social et pénal.

Développement d'actions à destination des jeunes sous main de justice

Fin 2020, le CLLAJ Lyon a été retenu par la Métropole de Lyon dans le cadre du **Logement d'Abord afin d'expérimenter un dispositif d'accompagnement par le logement pour 6 jeunes de moins de 25 ans ayant eu un double parcours « ASE-PJJ » et sous-main de justice**. Cette action offre la garantie d'un accès à un logement de droit commun avec un statut juridique « autonome », quel que soit le parcours résidentiel passé de ces jeunes. Un fonds financier réaliste est prévu afin de proposer du **logement gratuit à ceux sans ressource à leur sortie d'institution**.

Le SPIP du Rhône a associé le CLLAJ Lyon, la Mission Locale justice du Rhône (emploi/formation) et le CSAPA (soins psychiques) afin de proposer aux jeunes souffrants de problématiques addictives et dont la situation pénale exige une obligation de soin et de travail, un co-accompagnement unissant toutes ces parties.

En pratique :

Monsieur D, 26 ans orienté en février 2020 est contraint depuis sa sortie de détention de vivre avec sa mère pour la soutenir physiquement à la suite d'une perte d'autonomie. Faute de solution, ils sont tous deux hébergés par un membre de leur famille au sein d'une résidence sociale depuis plus d'un an. Cet hébergement « contraint » n'est alors aucunement adapté à la composition familiale et à la situation somatique de sa mère. C'est dans ce cadre d'urgence qu'il a décidé de faire une demande de logement social avec sa mère et d'être accompagné par le CLLAJ Lyon via son pôle Justice au regard de son parcours pénal.

Le dossier administratif est néanmoins incomplet, complexifiant l'éligibilité au logement social. Est ainsi engagé un travail de régularisation avec cette famille et une recherche de logement adapté.

Une demande d'évitement à l'hébergement est formulée par le CLLAJ Lyon auprès de la Maison de la Veille Sociale. De plus, un bail glissant apparaît comme la solution la plus adaptée à leur situation afin d'éviter les hébergements et les multiples déplacements au regard de la mobilité réduite de sa mère notamment.

Cette demande spécifique propre à leur situation permet ainsi à cette famille de bénéficier d'un logement social PMR en centralité de commune en juillet 2020. Une fois les conditions de stabilité domiciliaire acquises, les chargés d'accompagnement du pôle Justice ont pu asseoir un accompagnement social plus opérant et, permettent à Monsieur D d'être inséré dans un parcours d'insertion plus individuel.

Programme PASSAGE

Le CLLAJ Lyon et Le MAS sont associés depuis 2015 dans la conduite d'un programme - nommé « PASSAGE » - visant l'accompagnement vers et dans le logement en sortie de détention ou de maintien du logement pendant la détention.

Le Programme PASSAGE s'adresse aux personnes détenues dans les Maisons d'arrêt de Lyon-Corbas et de Villefranche sur Saône ainsi qu'aux personnes détenues au Centre de Semi-Liberté de Lyon, ou aux sortants de prison depuis moins de 3 mois. PASSAGE s'adresse également à toute personne sous-main de justice, en particulier si un relogement peut favoriser un aménagement de peine.

Malgré une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent, le programme PASSAGE a pu maintenir son activité et poursuivre les admissions. L'équipe et l'encadrement PASSAGE ont dû réinventer de nouveaux modes d'accompagnement afin de maintenir une présence auprès des personnes suivies et répondre aux exigences sanitaires.

Au cours de l'année 2020, PASSAGE a ainsi pris en charge 50 personnes :

- 14 nouvelles personnes sont entrées dans le programme et ont accédé à un logement
- 4 nouvelles personnes ont bénéficié d'un accompagnement maintien
- 26 personnes sont actuellement présentes dans le programme dont 11 dans des résidences ARALIS

La suspension de la convention avec ARALIS a eu un impact fort sur l'activité et seulement 2 personnes sont entrées dans son parc en 2020.

Une convention a été réengagée avec le GREP pour l'année 2020.

Le GREP a orienté deux personnes sur le programme PASSAGE. De son côté, l'équipe de PASSAGE en a orienté deux également vers les services d'accès à l'emploi du GREP. Des échanges réguliers ont lieu entre les équipes pour évoquer les situations et coconstruire un projet d'accompagnement.

Autres actions du CLLAJ Lyon en faveur des personnes sous-main de Justice

Favoriser les alternatives à la peine d'incarcération : accueil de personnes sanctionnées d'un travail d'intérêt général - TIG

L'accompagnement des jeunes sous main de justice nous a montré l'importance de pouvoir mettre en application rapidement une solution d'accueil pour ce type de peine afin d'éviter l'incarcération. C'est dans cette optique que le CLLAJ Lyon propose des missions variées.



5 personnes ont été accueillies afin d'effectuer leur Travail d'Intérêt Général au cours de l'année 2020 - soit 420 heures d'encadrement.

Intervention en milieu fermé (Lyon-Corbas) dans le cadre du Programme de Mobilisation et d'Accès aux Soins (PMAS)

Depuis 2009, le CLLAJ Lyon est engagé auprès du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de la Maison d'Arrêt de Lyon Corbas et plus spécifiquement au sein de son Programme de Mobilisation et d'Accès aux Soins (PMAS). Au travers de son atelier « insertion » coanimé avec l'association Companio, **le CLLAJ Lyon n'a effectué au cours de l'année 2020 qu'une seule intervention avec 7 participants**. En effet, les autorités pénitentiaires ont interdit l'entrée dans la Maison d'Arrêt pendant la crise sanitaire.

LA GARANTIE JEUNES +

La Garantie Jeunes + : Le co-accompagnement au service des jeunes en insertion professionnelle

En 2020, le CLLAJ Lyon a poursuivi son dispositif multi partenarial et inter-institutionnel. Le co-accompagnement proposé par le CLLAJ Lyon et la Mission Locale permet de trouver une solution aux jeunes dans des situations de mal logement à travers une approche globale.

Le CLLAJ Lyon intervient sur les volets accès au logement autonome, maintien puis recherche de logement en sortie de résidence.

Toutefois, il a été compliqué en 2020 d'accompagner les jeunes bénéficiaires. Nous avons renforcé nos liens partenariaux en nous informant respectivement de l'évolution des situations les plus vulnérables. Aussi nous avons mis en place des outils de communication permettant de poursuivre le suivi des jeunes (visioconférence, téléphone...).

Les freins liés à l'insertion professionnelle, au statut administratif et social, et des ressources non pérennes, ne permettent pas aux jeunes les plus fragilisés d'accéder à une quelconque solution d'habitat.

Au cours de l'année 2020, le dispositif Garantie Jeunes + a permis l'accompagnement de 10 jeunes :

- 3 nouveaux jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement emploi avec logement en Résidence Sociale ou CHRS
- 4 jeunes bénéficient toujours du co-accompagnement Mission Locale/CLLAJ Lyon
- 3 jeunes qui ont accédé à un logement de droit commun via les Accords Collectifs de la Maison de la Veille Sociale (ACIA MVS).

En pratique :

Monsieur N, rencontre le CLLAJ Lyon en novembre 2019. Il est orienté par son conseiller Mission Locale qui l'accompagne dans ses démarches dans le cadre de la Garantie Jeunes depuis 2 mois. Monsieur N. habite avec ses parents mais les relations sont très tendues. Il est sommé de quitter le domicile parental et se retrouve à la rue. Il peine à trouver un hébergement alors qu'il est pleinement investi dans son parcours d'insertion professionnelle. D'ailleurs il travaille en intérim et craint de ne pouvoir se maintenir dans son emploi sans savoir où dormir.

Le CLLAJ Lyon l'accompagne afin de mettre sa situation administrative à jour et propose sa candidature à ADOMA dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes +.

Nous informons la MVS ainsi que son conseiller de la Mission Locale qu'une solution est trouvée pour monsieur.

Malheureusement, le confinement est décrété et l'entrée dans un logement est de fait différé. Nous travaillons de concert avec ADOMA pour accélérer l'accès qui a lieu en mai 2020.

Monsieur N. s'est bien approprié le logement mais il perd son emploi suite à la crise sanitaire. Ses ressources ont considérablement baissé cependant il règle son loyer au détriment de l'alimentation. L'aide de la Fondation Abbé Pierre par la distribution de chèques service et le point relais de la banque alimentaire du Rhône au sein du CLLAJ Lyon permettent à monsieur de s'alimenter.

Le CLLAJ Lyon inscrit monsieur aux ACIA MVS. Sa candidature est retenue sur une offre de logement fin décembre 2020. A suivre.

LES SOUS-COLOCATIONS POUR LES JEUNES EN MOBILITE : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour répondre au besoin d'hébergement temporaire de jeunes actifs en mobilité, le CLLAJ Lyon propose depuis 2012, des offres de sous-cococations entièrement meublées et équipées, proches de toutes commodités.

Cette formule d'habitat, soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet de mettre à disposition neuf places au sein de trois logements de type 4.



En 2020, 12 jeunes en ont bénéficié

LA COLOCATION « FAMILLES MONOPARENTALES » : UNE COHABITATION AUTOUR DE LA PARENTALITE

Le CLLAJ Lyon propose une solution conciliant à la fois une première expérience locative accompagnée et un soutien à la parentalité. La colocation monoparentale permet de rompre l'isolement des jeunes mères, voire génère une relation d'entraide réciproque.



En 2020, 3 mamans en ont bénéficié

LE CLLAJ LYON UN ACTEUR DE LA SOLIDARITE

LES CHEQUES SERVICES DE LA FONDATION ABBE PIERRE

En réponse à la sollicitation de la Fondation pour distribuer des chèques services aux ménages en grande précarité économique, le CLLAJ Lyon a répondu favorablement et a établi un état prévisionnel du nombre de personnes concernées. Il a donc distribué du 17 juillet au 30 décembre 2020, 790 chèques de 10 € à 65 ménages - 121€ en moyenne par ménage.

LE POINT RELAIS DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Depuis octobre 2020, le CLLAJ Lyon est un point relais Banque Alimentaire. Les jeunes en difficultés sont approvisionnés en denrées alimentaires le temps de leur stabilité financière.

Ce relais est ouvert à l'ensemble des jeunes de 18 à 30 ans accompagnés par notre association mais aussi aux jeunes orientés par les partenaires et institutions.

La distribution s'effectue sur inscriptions et rendez-vous.

LES « P'TITS DEJ' »

Nous organisons, du mardi au vendredi, un accueil « p'tit dej' » où sont proposés des boissons chaudes, des jus de fruits ainsi que du pain et des viennoiseries. Notre partenariat avec la boulangerie Kayser, située à proximité du CLLAJ Lyon, permet de récupérer tous les matins les invendus de la veille.

LES REMERCIEMENTS

L'ÉQUIPE SALARIÉE DU CLLAJ LYON REMERCIE

Ses administrateurs pour leur implication et leur engagement ;

Ses partenaires : Action Logement, AILLOJ, ALPIL, Bailleurs sociaux et Réservataires, CAF du Rhône, Collectif Logement Rhône, Entre2Toits, FAPIL Nationale et Régionale, Fondation Abbé Pierre, Le MAS, Métropole de Lyon et ses services sociaux, Missions Locales de Lyon et de la métropole, MVS, Maison de l'Emploi, Orée AJD, SPIP du Rhône, U.E.S Néma Lové, Union Nationale et Régionale des CLLAJ, Autres Acteurs de l'Hébergement et du Logement, Autres Acteurs de Terrain Associatifs et Institutionnels,...

Ses soutiens financiers : Action Logement, la CAF du Rhône, la DRJSCS, le FIPD, la fondation Abbé Pierre, les fondations Bruneau et de France, le FONJEP, la Métropole de Lyon, le Ministère de la Justice, le Mouvement Lyonnais d'Aide au Logement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le SPIP du Rhône, les Villes de l'Est Lyonnais et la Ville de Lyon.

Les bénévoles participant au 12ème Salon du Logement pour les Jeunes.

